Une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre mémoire dans les mois à venir.

75

Ensuite, l'Office remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les 15 journées suivantes. Les décisions à prendre, comme vous le savez, appartiennent aux élus de la Ville de Montréal.

Alors, je vous remercie de votre attention.

80

# M. PHILIPPE LUPIEN ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

## LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Lupien de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Alors, bienvenue, Monsieur Lupien.

90

85

Bonsoir, Monsieur Lupien. Un court rappel des règles avant que vous ne commenciez. Alors, vous disposez d'une période de dix minutes pour exposer votre opinion. Ensuite, les commissaires disposeront également de dix minutes pour échanger avec vous.

95

Est-ce que vous avez un Power Point ou des documents à partager?

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Non, non.

100

#### LA PRÉSIDENTE :

Non? Ça va, très bien. Alors, on vous écoute, merci beaucoup.

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Simplement mon joli minois.

## LA PRÉSIDENTE :

110

105

Ça va très bien comme ça, merci.

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

115

Merci beaucoup. Est-ce que nous disposons quand même de la même quantité de temps?

## LA PRÉSIDENTE :

120

Oui, d'une dizaine de minutes, effectivement, comme prévu.

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

125

Parfait, d'accord. Alors, je prends la parole au nom du Comité scientifique de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Nous nous sommes réunis à deux occasions pour pouvoir aborder la question du plan directeur qui est proposé aujourd'hui, par la SQI.

130

Donc, je nommerais, au nom du Comité scientifique formé de Daniel Chartier, Jonathan Cha, Daniel Lefebvre, Tracey Hesse et Catherine Fernet, la présidente de l'Association des architectes paysagistes. Et, agissait comme observatrice, Louise Vachon qui est la nouvelle directrice.

135

Alors, je vais lire quelques passages, les premiers passages, puisque le libellé exact m'importe et pour le reste, pour les détails qui sont d'un autre ordre, je pourrai les faire *ad lib*, ça va un petit peu faciliter la présentation.

Encore une fois, merci à l'OCPM de tenir ces rencontres. Pour nous, il était très important de prendre la parole. Déjà en préambule du dossier que nous vous avons déposé la semaine dernière, le mémoire que nous vous avons déposé la semaine dernière, déjà en préambule, il y a un point sur lequel nous souhaitions insister.

145

Et, je vais le lire parce qu'il est très important pour nous. Donc : « Il faut célébrer la décision des autorités d'avoir mandaté la SQI dans l'élaboration d'un plan directeur pour la réaffectation du site de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial et la démarche entreprise par celle-ci de soumettre un plan directeur à la consultation publique tel que prévu au rapport de comité d'expert sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires de Montréal daté du 20 décembre 2013. »

150

C'est-à-dire que la démarche, elle avait été prévue au rapport du comité d'experts en 2013.

155

« Toutefois, une recommandation importante qui émane de ce rapport et qui semble échapper au plan directeur proposé est l'importante recommandation — je dis bien l'importante recommandation — que le site demeure de propriété publique. Il était recommandé que le mandataire propose une forme d'emphytéose et de s'assurer que les partenaires de développement du projet n'en soient pas propriétaires du fonds immeuble. »

160

Le groupe, à l'époque et je cite le rapport de 2013 : « Le Groupe recommande aussi au gouvernement de favoriser la cession des immeubles aux divers usagers éventuels par acte emphytéotique. Une telle approche permettra de maintenir le régime de propriété dans le domaine public et d'imposer les contrôles nécessaires sur l'utilisation des ensembles immobiliers, et ce, pour les générations à venir. »

165

Il est mentionné un petit peu plus loin, dans le même rapport : « *Le bien-être financier...* », ah non, je suis désolé, je fais erreur.

170

J'aimerais, en deuxième partie de préambule, soulever un point, qui nous est aussi apparu dans le plan directeur, qui mérite d'être également mentionné en préambule. Je cite la page 82 du plan directeur : « Le bien-être financier fait référence à l'utilisation judicieuse des ressources financières qui sont disponibles et à une gestion responsable des deniers publics pour la réhabilitation du site. Les interventions se doivent d'être viables économiquement. Les

nouveaux occupants du site doivent contribuer positivement à la santé financière sur le long terme. Cette logique s'applique à la fois aux bâtiments, aux infrastructures et aux aménagements qui sont proposés. »

180

« Bien que l'intention de viabilité financière de l'opération soit souhaitable — et là, c'est l'AAPQ qui prend la parole — il est difficile d'imaginer que chacune, incluant les aménagements, le soit. C'est pour cette raison que sont développés des plans directeurs, afin que certaines parties qui consomment des ressources soient compensées par d'autres qui en produisent et que le bilan soit au total positif. Induire que chacune des parties contribuent « selon la même logique » à la viabilité financière est un dangereux précédent. »

185

Je sauterais maintenant au commentaire portant sur la qualité des aménagements. L'AAPQ a soulevé un certain nombre d'éléments et là, je peux peut-être y aller plutôt ad lib, pour faciliter la discussion.

190

D'abord, le plan directeur fait état de la beauté ou de l'intérêt patrimonial de l'origine des bâtiments qui sont les trois premiers bâtiments de l'îlot central, de la partie centrale : le bâtiment Hersey, le pavillon des Femmes, la Chaufferie.

195

Ces bâtiments-là étaient des pavillons, des structures pavillonnaires, c'est bien indiqué dans le plan directeur comme étant un des intérêts patrimonial et c'est aussi indiqué dans l'énoncé patrimonial.

Quand on regarde dans le projet du plan directeur de l'Université McGill, on parle de rétablir, de démolir des sections et on ose espérer, dans le but de retrouver la qualité pavillonnaire de ces constructions-là qui permet une certaine perméabilité du paysage de la ville vers la montagne et de la montagne vers la ville.

Malheureusement, il est mentionné dans le plan directeur que le remplacement de ces volumes-là, qui seront démolis, sera fait exactement dans les mêmes critères de densité que les bâtiments... que le campus original, que le campus, c'est-à-dire, le campus qu'on a là présentement qui sera démoli.

205

Nous rappelons que la densité qui est permise à des centres hospitaliers, est une densité qui est plus élevée que des bâtiments d'un autre ordre pour des raisons bien logiques de sécurité publique, de santé publique, et on le comprend, mais on comprend mal comment des pavillons universitaires pourraient bénéficier du même droit de densité qui est, à notre avis, trop élevée.

Et si toutefois, l'Université McGill pouvait bénéficier de cette densité-là peut-être pourrait-elle le faire avec une déconstruction plus écologique, c'est-à-dire qu'on déconstruise et qu'on reconstruise avec des matériaux en place et c'est la seule circonstance dans laquelle on pourrait tolérer une telle surdensité.

215

Maintenant, la question du patrimoine paysager, le plan directeur semble substituer patrimoine paysager avec un patrimoine naturel. Évidemment, il faut comprendre que l'AAPQ souhaite faire comprendre, bien entendu, que le parc du Mont-Royal n'est pas un patrimoine naturel, en tant que tel, mais un patrimoine culturel et que les pavillons qui étaient des pavillons d'architecture fort différentiés, ils ont chacun, tous les pavillons de l'Hôpital Victoria que nous allons conserver ainsi que du Hugh Allan, ont chacun un style architectural et à ce style convient un paysage particulier.

225

220

Le Hugh Allan qui est la résidence Ravenscrag aurait dû, normalement, faire une démonstration qu'on reconnaît son architecture victorienne. Il y a, autour de ce site-là, évidemment, le monument McTavish, il y a plusieurs types d'architecture paysagère qui doivent convenir à ces architectures-là et certaines qui précèdent même le mont Royal.

230

Donc, à notre avis, le plan directeur aurait dû faire écho à ces paysages-là et davantage marquer l'intérêt de ce patrimoine plutôt que privilégier un patrimoine... un quelconque patrimoine naturel.

235

Un des éléments qui était aussi soulevé par le comité d'experts, en 2013, c'était l'importance de considérer le Royal Victoria dans un ensemble de bâtiments excédentaires.

240

Et d'ailleurs, c'est ce que disait le comité d'experts en 2013, on disait que pour financer la rénovation de l'Hôtel-Dieu et du Royal Victoria, et de leur conférer des paysages distinctifs : l'un de style français et de l'autre, de style anglais victorien, il serait important que les autres bâtiments excédentaires soient vendus pour pouvoir financer.

On jugeait que le financement de ces nouveaux paysages là, qu'on devait créer autour du Royal Vic et de l'Hôtel-Dieu, méritait qu'on lui consacre des ressources qui provenaient des autres bâtiments excédentaires.

245

Donc, je ne vois pas de... il n'y avait pas, dans le plan directeur, aucune mention de l'importance, en fait, de conférer ces sommes-là auxquelles on substituait plutôt l'idée de l'autosuffisance ou l'autofinancement de l'ensemble, ce qui nous apparaît un peu risqué.

250

Donc, la Promenade des Pins qui était aussi un projet de monsieur Olmsted, à notre avis, qui regroupe le bâtiment des sourdes et muettes à une extrémité jusqu'à le Montreal General, l'Hôpital Générale à l'autre extrémité.

255

Le Schriner, incluant donc l'Hôtel-Dieu et le Royal Vic, est en fait un ensemble qu'on doit considérer comme étant un ensemble qui peut être réaffecté et qui permettrait justement de créer, pour cet ensemble-là, comme on l'avait décrété, à l'époque, quand on avait abordé la question de tous ces édifices excédentaires là.

260

On pourrait donc lui donner des transports en commun qui sont légitimes et qui sont systématisés pour l'ensemble de l'expérience de l'Avenue des Pins.

Un des éléments que nous déplorons dans le plan directeur, c'est que beaucoup de regards sont tournés de la Ville vers la montagne et très peu de la montagne vers la Ville.

265

Il faut comprendre qu'il n'y avait pas beaucoup de motivation, par le passé, de faire des belvédères du côté de la montagne regardant un complexe inhospitalier, mais on peut comprendre qu'avec une architecture plus substantielle et des jardins plus substantiels, il serait maintenant envisageable que la montagne regarde le site autant que le site regarde la montagne.

270

Le caractère des voies était un élément très important pour le comité scientifique. Nous jugeons que le plan directeur, présentement, ne fait pas une très belle démonstration d'une hiérarchisation des voies confondant voie de service, voie protocolaire, voie latérale, voie de circulation, voie de stationnement, voie de piétonisation. Nous pensons qu'un meilleur exercice de hiérarchisation des voies est nécessaire.

Notion de franges, nous avions... nous mentionnons aussi que, et peut-être serait-il important de nommer les sites comme l'Hôpital Royal Vic et Hugh Allan, de les nommer comme n'appartenant ni à la Ville, ni à la montagne, mais comme étant une nouvelle entité qui serait une entité montréalaise de franges.

280

Il est très important pour l'AAPQ de faire comprendre que l'architecture paysagiste de ces sites-là peut s'insérer dans une nouvelle identité des franges montréalaises qui caractérisent notre appropriation de la montagne.

285

Entre la Ville et la montagne, il y a des franges actuellement, voilà une belle occasion de créer, à cet endroit, une franche montréalaise, un nouveau type de paysage qui va peutêtre aussi servir d'inspiration pour tous les autres sites en bordure du mont Royal qui sont à développer prochainement.

290

La question des usages. Nous croyons que le projet présenté par l'Université McGill est très dense, trop dense et que les terrasses qui sont jugées comme étant des lieux publics risquent d'être confondus pour des lieux privés lorsqu'ils seront aménagés et que la plupart des promeneurs, des touristes et des gens qui voudront circuler sur le site, se sentiront mal à l'aise de les emprunter, peut-être même se sentiraient potentiellement chassés par des lieux qui sont clairement vus comme étant des terrasses de toiture appartenant à un projet architectural.

295

Nous déplorons l'absence d'un plan lumière, nous déplorons l'absence d'une claire identité de mobilier québécois, qui pourrait être développé, mobiliers faits au Québec, conçus au Québec, pour ce site.

300

Nous croyons qu'il serait peut-être justifié, dans un site comme celui-là, d'organiser des concours d'architecture et des concours d'architecture de paysage pour ces bâtiments-là qui vont être des bâtiments emblématiques dorénavant sur le site.

305

Nous déplorons le fait que le plan directeur ne fasse pas mention des usages saisonniers; que le plan directeur ne fasse pas mention qu'à l'ascension de cette montagne, ce flanc de montagne, que nous espérons, deviendra beaucoup plus public, qu'il y aura la possibilité de se restaurer, des restaurants, des cafés.

Peut-être ramener les salons de thé, parce qu'il y avait là des salons de thé, il y avait là des potagers, il y avait là plusieurs éléments qui agrémentaient le paysage au long des siècles. Et, nous souhaiterions que ces idées alimentent la réflexion.

315

Alors, en résumé, l'AAPQ souhaite insister sur le fait que ce projet est une occasion de définir et d'inventer un nouvel espace urbain montréalais. Merci beaucoup.

## LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup.

320

## M. PHILIPPE LUPIEN:

Alors, est-ce que j'ai respecté mon temps?

#### 325

## LA PRÉSIDENTE :

Oui, je pense que oui. Alors, merci beaucoup, Monsieur Lupien.

330

Je cèderais maintenant la parole à mon collègue David Hanna pour une première question.

#### LE COMMISSAIRE HANNA:

Merci, Monsieur Lupien, de vos paroles, c'était vraiment intéressant.

335

Ma première question irait vraiment dans la question de l'aménagement paysager que vous avez évoqué. Vous avez mentionné donc le caractère du site, les architectes, donc l'apport originel du site.

340

Donc, deux questions associées à cela, mais qui sont reliées, intimement reliées. La première étant que si les architectes, avant-guerre, du moins, étaient tout à fait d'accord pour que ce soit vraiment une architecture paysagère écossaise et donc avec des jardins écossais à l'appui, tradition de bruyère cendrée, de rochers, de Thalès et tout ça, est-ce qu'il n'y aurait pas

lieu, alors, de développer cette thématique et en quoi ce serait associé à vos concepts paysagers élaborés à la page 6?

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Oui.

350

#### LE COMMISSAIRE HANNA:

C'est-à-dire, en bas de la page, vous énoncez cinq, je crois, concepts paysagers : Terrace garden, Pleasure walks...

355

360

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Pleasure walks.

#### LE COMMISSAIRE HANNA:

Vert protocolaire institutionnel, espaces associés au caractère de parc public et puis bon, votre concept de Promenade des Pins, je crois.

365

Est-ce que vous pourriez élaborer sur ce concept écossais, si on veut, paysager, cette tradition écossaise et qu'est-ce que sont ces cinq éléments là. On aimerait entendre plus là-dessus, vu que c'est votre spécialité, justement?

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

370

Oui. Bien, j'aurais souhaité que celui qui a rédigé cette partie soit avec nous, c'est Jonathan Cha que vous connaissez probablement très bien.

375

Donc, je ne voudrais pas prendre la parole en son nom sur la question de ces mentions spécifiques, mais nous étions tous d'accord, quand même, que chacun de ces bâtiments là, ce qui est lacunaire présentement, dans la compréhension du site, c'est que les bâtiments sont construits maintenant comme des éléments qui parsèment un regroupement et qui, dans lequel, il y a une grande confusion par rapport aux aménagements.

Les voies, par exemple, ont créé des situations de pentes très abruptes le long des bâtiments. Les bâtiments ont perdu leur implantation sur le site, ont perdu le sens de l'implantation sur le site.

385

L'exemple que nous donnait Jonathan, particulièrement sur les jardins de Ravenscrag, en fait, qui étaient des jardins extrêmement intéressants et magnifiques, présentement sont mis en péril dans le plan directeur par le fait qu'on y ferait passer une voie importante avec des stationnements directement à quelques mètres de la porte ancienne qui mène à Ravenscrag, qui, d'ailleurs, manquerait un peu d'amour présentement parce qu'elle est en très, très mauvaise condition.

390

Donc, en ce moment, ce qu'on voit c'est que le propriétaire des lieux ou l'intendance des lieux n'a pas démontré véritablement une compréhension des jardins, de la notion de jardins pour chacun de ces édifices.

395

Bien sûr, il ne s'agit pas de nécessairement, pour nous, de recréer à la lettre chacun de ces paysages que vous mentionnez, mais qu'il aurait été important puisqu'on fait grande mention du patrimoine architecturale, de comprendre que ces bâtiments-là ne sont pas seuls, ils viennent avec des paysages. Ils viennent avec des paysages de proximité, ils viennent aussi avec des paysages qui sont perçus à une certaine distance.

400

Alors, à ceux que Jonathan Cha a indiqué dans notre document, que je ne saurais défendre avec autant de verve que lui, je pourrais, par contre, ajouter des paysages en devenir, ceux de l'Avenue des Pins.

405

Un grand paysage, à mon avis, qui mérite de naître dans la pensée, dans la vision mentale que nous nous faisons de ce secteur-là de la Ville, qui comporte un grand, grand potentiel, évidemment, de transformation.

410

Si nos universités, par exemple, pas seulement McGill, mais si toutes les universités voulaient profiter, par exemple, de ses grands lieux excédentaires là, parce que les universités sont des bons organismes pour mettre en valeur de telles constructions et aussi pour assurer le rayonnement. Parce que ça, c'était aussi une mention qu'avait fait le comité d'experts, c'est-à-dire que si les gouvernements fédéraux et provinciaux, et municipaux sont appelés à

consacrer des sommes, il faut que les contribuables de chaque niveau puissent en retirer des bénéfices. Les programmes universitaires sont capables de le faire.

415

Les aménagements contemporains qui tiennent compte, il ne s'agit pas, comme je disais, de recréer nécessairement à la lettre les paysages traditionnels, des aménagements contemporains qui reconnaissent la diversité de ces expériences, à notre avis, formeraient une extraordinaire collections qui est absente présentement et qui mériterait, qui nous permettrait, à moi comme à vous, de mieux connaître les références que fait mon collègue.

420

#### LE COMMISSAIRE HANNA:

425

Très bien, merci beaucoup. La deuxième question est vraiment de tout autre ordre et ça concerne, à la page 4, votre proposition financière. Et, nous voudrions creuser un peu plus pour en savoir plus et vous parlez, je crois, si je traduis bien, d'une notion de fécondation croisée du financement.

430

C'est-à-dire qu'un projet, disons-le profitable, peut donc transférer son surplus vers des aspects moins profitables. Donc, il y a comme une sorte, n'est-ce pas, de fertilisation croisée que vous proposez.

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

435

Oui. Oui.

## LE COMMISSAIRE HANNA:

440

Et sachant que le projet McGill est un projet financer largement par des sommes, en bonne partie du moins, par des sommes provenant du ministère de l'Éducation supérieure, donc pas vraiment un projet à profit, quels sont ces projets dits profitables? À quoi vous pensiez pour financer les éléments?

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

445

450

455

460

465

Vous soulevez là un problème extrêmement important du plan directeur, c'est qu'il n'est pas vraiment mention du financement du projet de McGill. Ça pourrait être des sommes privées pour... mais, le comité d'experts demandait que le plan directeur fasse état du financement.

C'est-à-dire qu'il soit clairement établi qu'est-ce qui finance quoi et quel pallier finance quelle partie pour qu'on puisse tirer au clair les avantages, les tenants et les aboutissants. Les avantages.

Et pour ceux qui auront contribué et comme je le disais il y a quelques secondes à peine, pour savoir que chaque niveau de contribution de la part des contribuables soit évidemment compensé par, évidemment, un retour qui correspond.

Présentement, le plan directeur ne fait pas mention de ça et ça nous inquiète cet aspect-là. La seule mention que j'ai pu trouver, c'est où on dit que tout doit être profitable, où tout doit profiter à l'ensemble. Un plan directeur doit clairement établir qu'est-ce qu'il finance et qu'est-ce qui est financé.

Et en allant plus loin, il était mentionné par le comité d'experts, sachant très bien que l'Hôtel-Dieu et le Royal Vic sont les deux joyaux de la Couronne, si on veut, il était clairement dit que les autres bâtiments excédentaires devaient être aliénés de façon à financer ces deux-là.

Alors là, on n'a pas non plus, dans le plan directeur, une mention à ce sujet. Et, j'aimerais bien savoir ce qui est arrivé de cette recommandation-là qui était une recommandation, à mon avis, bien fondée.

#### LE COMMISSAIRE HANNA:

Très bien, c'est reçu. Je passe à mes collègues.

475

470

STÉNO MMM s.e.n.c. Barbara Lemieux, s.o. LA PRÉSIDENTE :

480

485

Alors, Radouan Torkmani.

#### **LE COMMISSAIRE TORKMANI:**

Bonsoir, Monsieur Lupien.

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Bonsoir.

490

#### **LE COMMISSAIRE TORKMANI:**

Merci pour votre représentation. Il y a une thématique que vous développez dans votre mémoire, celle du développement durable. Et vous dites qu'il faut aller au-delà des certifications que l'on connaît pour les bâtiments. Moi, j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Dans quelle mesure peut-on atteindre des objectifs de développement durable ambitieux, est-ce que vous avez des exemples, parce que vous indiquez que la certification n'est qu'un élément parmi tant d'autres.

500

505

495

## M. PHILIPPE LUPIEN:

Bien disons que oui, j'ai des exemples. J'ai été le concepteur principal de la TOHU et je me souviens qu'à l'époque, nous sommes allés contre les certifications puisque les certifications, chacune des certifications a une politique qui la fonde, qui n'est pas nécessairement la même politique que celle qu'on retrouve dans nos contrées, à nous.

C'est-à-dire, si je donne un exemple pour la TOHU, par exemple, pour le Québec, il est impossible de faire soumissionner différentes compagnies d'électricité pour voir laquelle est la plus écologiste et on perd un pointage.

Il est aussi impossible au Québec de faire valoir... Il est impossible pour LEED, à l'époque, de faire valoir le fait que la cogénération est une valorisation écologique. Pourtant, Hydro-Québec a pris clairement position, comme nos compagnies collègues en Europe, que la cogénération est une valeur du développement durable.

520

certaines situations contextuelles comme la nôtre.

Donc, parfois les politiques qui font une certaine certification vont à l'encontre de

525

Alors, moi, j'ai vu dans le plan de McGill, dans le plan directeur, des mentions de LEED, des mentions de WELL, Wellness, c'est très bien, mais je pense que pour un projet de cette envergure-là, il est envisageable de concevoir qu'est-ce que veut dire le développement durable pour Montréal, pour l'Avenue des Pins, pour le mont Royal et peut-être même aller à l'encontre des certifications.

530

Je pense qu'une grande réflexion plutôt que des raccourcis qui visent à utiliser des certifications en place qui sont un peu, parfois, mû par des intérêts autres que les nôtres et les justifier.

Bon, quand on fait un tout petit projet de quelques millions, à Montréal, on ne met pas en question. Et puis, s'il y a des subventions qui dépendent d'un certain niveau de pointage, ça ne vaut pas la peine de remettre en question les grandes certifications.

535

Quoi que la TOHU, on n'avait que 13 millions, puis on a quand même remis en question LEED, à l'époque, mais, on a fait évoluer, en fait, ça a permis de faire évoluer, mais là, quand on a un pavillon universitaire dédié au développement durable, je pense qu'on peut faire mieux que de simplement adhérer à des certifications en place.

540

Je pense que ça vaut la peine de considérer dans le très, très long terme ce que ça veut dire pour nous, ce que ça veut dire pour notre climat, notre contexte social, notre politique, notre économie, que veut dire le développement durable pour ça. Je pense que c'est un raccourci que d'utiliser des certifications en place.

#### LE COMMISSAIRE TORKMANI:

Merci. Deuxième question, dans votre mémoire vous indiquez que le plan directeur ne fait pas place aux usages saisonniers. Je voudrais vous entendre davantage d'un point de vue paysage considérant la topographie, l'accès du site.

Est-ce que vous avez des exemples qui permettraient de bien intégrer les différentes saisons et particulièrement l'hiver?

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

Oui. C'est ça, en fait, nous, on n'avait pas d'exemples, le comité directeur n'a pas soulevé d'exemples, simplement noté le fait que le projet ne faisait pas état de ça. Parce que c'est sûr que c'est un site difficile d'accès et la question corolaire à ça, c'est évidemment l'accès par les transports actifs, les transports publics et l'accès au stationnement, par exemple.

Donc ça, c'est une question aussi qu'on pourrait se poser. On reconnaît l'intérêt de passer 1 200 places à 200 places, mais il faut comprendre aussi qu'il y a beaucoup de gens qui vont se présenter sur le site sont un peu effarés par la pente à monter par le... le site est extrêmement abrupt, donc beaucoup vont vouloir, avec leur famille peut-être, déjà accomplir une certaine partie de la distance soit avec un transport qui est adapté, qui n'existe pas présentement et que peut-être seulement le complexe du Royal Vic ne justifie pas en soi l'implantation.

Mais, si on avait, comme je disais tout à l'heure, un regard plus ouvert sur l'ensemble du potentiel de conversion des infrastructures de l'Avenue des Pins, peut-être que là, une navette électrique, par exemple, qui ferait la montée et la descente, comme on a vu utiliser avec beaucoup de pertinence à Québec, justement pour gérer les questions de pentes parce que Québec est aux prises avec la Haute et la Basse-Ville.

Le petit transport électrique qui avait été mis en place pour les célébrations de Québec, je ne me souviens plus de quelle année. Ce type de transport actif pourrait être mis en place si on a les quantités minimales requises, si on a ce qu'il faut.

580

550

555

560

565

570

Évidemment, dès qu'on parle de ce type de transport là, les saisons viennent évidemment à être un point important puisque si on va en famille en ski de fond, par exemple sur la montée, bien il faut prévoir un transport qui nous permet d'entrer avec nos skis de fond.

585

Si on veut favoriser le vélo, l'utilisation du vélo en été, bien il faut un transport adapté qui nous permette aussi de l'utiliser.

590

Nous, on positionnait aussi, bien que le comité n'était pas absolument... n'était pas à ce point en consensus pour en faire un commentaire plus précis, mais la question du stationnement se pose. Doit-on réduire ou augmenter? Peut-être qu'on augmente le stationnement de courte durée pour justement utiliser la montagne, pour permettre aux gens d'utiliser le flanc de la montagne.

595

Il y a aussi des plaines absolument exceptionnelles, à cet endroit-là, *c'est* des plaines qui ne sont pas nécessairement originales, mais qui ont été constituées par des remblais historiques.

600

La plaine autour de McTavish, donc à l'est du monument McTavish, qui sont aujourd'hui des plaines qui peuvent être utilisées à des fins saisonnières, en hiver en particulier, mais aussi en été, l'automne et au printemps, ce sont des plaines qui manquent cruellement dans le parc du Mont-Royal et qui pourraient donner toute une nouvelle utilisation, tout un nouveau type de projet paysager et d'utilisation paysagère.

605

Et c'est là, je pense, l'intérêt de parler de la question des franges, c'est-à-dire d'introduire la notion de franges. Parce que dans les franges, on trouve ce qu'on ne trouve pas en ville et qu'on ne trouve pas à la montagne. Si on regarde l'ensemble des franges du mont Royal, on peut trouver des conditions comme celles-ci qui peuvent nous donner toute une nouvelle utilisation de ce site-là.

610

Un peu le même exercice qu'on avait fait autour du Complexe environnemental de Saint-Michel, il y a quelques années, justement quand on a fait la TOHU, où on a requestionné la notion de ces fameuses franges et qu'est-ce qu'une frange peut devenir dans une ville comme celle-là.

Et dans ce cas-là, dans le cas de la TOHU, on a créé des institutions sportives et culturelles, le cirque, et le Taj Mahal et le centre de soccer, de football, qui finalement ont été développé, mais là, je parle de construction, bien entendu. Dans le cas du mont Royal, on parle de plaines magnifiques qui doivent absolument être préservées et utilisées à ces fins.

#### 620

## LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Parfait, je vous remercie.

#### LA PRÉSIDENTE :

625

J'aurais peut-être une question à vous poser, Monsieur Lupien. Concernant, est-ce que... vous nommez la hiérarchisation de la circulation, à la page 8, entre autres, votre recommandation pour introduire une circulation trop importante près des entités à potentiel patrimonial. Pourriez-vous développer un petit peu?

630

## M. PHILIPPE LUPIEN:

635

Oui. Effectivement, en fait, nous avons tous, le comité scientifique, tous les membres étaient en accord avec ça, tout le monde avait réfléchi de son côté exactement à cette problématique, entre les voies d'accès, les voies qui permettent un accès, par exemple, aux bâtiments historiques à côté des résidences de McGill. Les voies qui donnent accès au chemin Olmsted. Les voies qui donnent accès au bâtiment Hersey.

640

Moi, celui qui me faisait mal, en particulier, c'est le chemin d'accès qui est préféré dans le plan directeur et qui a été construit derrière le bâtiment Hersey, mais qui plonge le bâtiment Hersey évidemment dans une situation qui n'est évidemment pas très à son avantage.

645

En fait, ça ne nous permet pas de lire la beauté, la qualité. C'est un assez bel édifice et ça ne nous permet absolument pas de lire la qualité de cet édifice-là et de ces élévations, des paysages. Une voie de circulation avec des stationnements qui passent devant, indifféremment devant le Ravenscrag, par exemple.

Bien, je pense qu'une meilleure définition, Ravenscrag mérite qu'on lui retrouve un chemin, avec une géométrie claire qui reprend, en fait, et qui nous permet de redéfinir les jardins, la séquence des jardins en pente qui nous menait... Peut-être les serres, peut-être les jardins latéraux qui nous permet aussi de mettre en valeur le jeu fin entre la symétrie et l'asymétrie du site.

655

Le chemin qui passe en arrière du pavillon Hersey, il est pratique, mais il est très dommageable pour la lecture du bâtiment Hersey. Ce chemin-là passe tantôt comme voie de service au pavillon des Femmes et au pavillon – comment, j'ai oublié le nom?

#### **LE COMMISSAIRE HANNA:**

660

Ross

#### M. PHILIPPE LUPIEN:

665

Ross, merci – indifférencié par rapport aux jardins de thé et du bâtiment Ross et par rapport aux structures du pavillon des Femmes.

Nous croyons qu'il y a plusieurs types de chemin, d'ailleurs le plan directeur allait presque énoncer ça. Parce que le plan directeur énonçait des bâtiments qui sont inscrits dans la montagne, puis les bâtiments qui sont inscrits dans la géométrie de la Ville.

670

Malheureusement, le chemin qui est prévu fait absolument abstraction de cette clarté qui est même défendue au début du plan directeur. À notre avis, les chemins d'accès doivent renforcer justement ces lectures-là. C'était très intéressant ce point-là qui avait été soulevé dans le plan directeur, les deux typologies d'implantation.

675

Et c'est là que la notion de franges est intéressante parce que la notion de franges permet de gérer dans le micro-détail, dans la finesse du détail, les géométries subtiles entre les pavillons qui sont sur les voies, les courbes de niveau et les pavillons qui sont clairement institués sur la géométrie de la prolongation du Mille Carré Doré.

Donc, à notre avis, si on doit nettoyer entre les bâtiments, si on doit déconstruire les bâtiments, en partie, dans une mentalité de développement durable, c'est ce que nous aurions souhaité, qui n'est pas mentionné dans le texte, comme tel.

685

Mais, si on déconstruit et on reconstruit, on peut réintroduire une lecture claire, dans les paysages, entre ces géométries-là et les voies doivent supporter et non pas contredire, comme elles le font présentement, ces géométries.

690

Et même varier en termes de largeur et en termes de qualité, et en termes de typologie, en termes de... Les chemins de Ravenscrag n'étaient pas bordés de la même façon et n'auraient pas le même type d'éclairage, par exemple, que les chemins qui desservent, qui sont... qui émanent, en fait, de la structure urbaine viaire de Montréal, par exemple.

695

Et puis, un dernier élément que j'ai oublié de mentionner là, mais qui était extrêmement important, c'est où est la position de la Ville, de la municipalité... de Ville-Marie dans ça? C'est-à-dire, les aménagements de la Ville, on en fait absolument abstraction dans le plan directeur, mais nous devons absolument régler cette question.

700

Avoir des bordures Jersey en plein milieu de l'Avenue des Pins, c'est complètement inacceptable et le plan directeur devrait avoir une position claire par rapport aux aménagements urbains qui sont à prévoir. Je ne sais pas si ça répond à votre question sur le...?

#### LA PRÉSIDENTE :

705

Oui.

## M. PHILIPPE LUPIEN:

710

Mais, les architectes paysagistes, nous sommes habitués à faire de la caractérisation des paysages, caractérisation des voies, caractérisation des ambiances, des utilisations. Et le plan directeur semble faire abstraction de toute cette expertise-là qui a été développée dans le dernier siècle.

## LA PRÉSIDENTE :

Alors, je pense qu'on a fait le tour, dans le temps qui nous est alloué, parce qu'on aurait sans doute d'autres questions à vous poser.

720

## M. PHILIPPE LUPIEN:

J'espère que ça vous a été utile.

725 **LA PRÉSIDENTE**:

Oui. Ça nous sera certainement utile. Et, je vous remercie beaucoup, Monsieur Lupien.

## M. PHILIPPE LUPIEN:

730

Merci.

\_\_\_\_

735

## M. RICHARD LAFONTAINE LAFONTAINE LANGFORD ARCHITECTES

## LA PRÉSIDENTE :

740

Alors, j'inviterais, comme on est un peu en avance sur notre échéancier, parce que le premier participant s'est désisté, j'inviterais monsieur Lafontaine, Richard Lafontaine, s'il est déjà... Voilà, vous êtes déjà en ligne, je vous remercie.

745

Alors, Monsieur Lafontaine, on a pris connaissance de votre mémoire, mais on aimerait que vous le résumiez et après, on vous posera des questions.

Merci beaucoup, allez-y.